



# Communiqué de **PRESSE**



Quimper, le 20 février 2018

## Pacte d'accessibilité pour la Bretagne

### “Le mandat de négociation de l’ensemble de la Bretagne”

Faisant suite à l’annonce du Premier Ministre de l’abandon du projet de l’Aéroport de Notre-Dame des Landes le 17 janvier dernier, l’ensemble des collectivités de Bretagne (conseil régional, départements, métropoles, agglomérations de Quimper et Lorient) ont proposé à la Ministre des Transports, lors de sa venue le 27 janvier, un Pacte d’accessibilité pour la Bretagne.

La Ministre des Transports a missionné Francis Rolland, haut fonctionnaire, pour travailler avec les collectivités de Bretagne et a confirmé au Président du Conseil régional de Bretagne, par courrier du 16 février, que le projet de pacte d’accessibilité constituerait la base des travaux du gouvernement avec la Bretagne.

Par ce pacte, les **collectivités bretonnes concertées sollicitent de l’État un engagement inconditionnel** à conforter, soutenir et développer l’accessibilité de la Bretagne, sous toutes ses composantes :

- **aérienne**, par le soutien de la compétitivité des aéroports de Bretagne (Rennes, Brest, Quimper et Lorient) ;
- **ferroviaire**, par la poursuite des projets permettant tout à la fois une amélioration significative du système ferroviaire reliant Rennes, Brest, Quimper et Nantes les unes aux autres, et l’atteinte d’un temps de parcours de 3h entre Brest/Quimper et Paris ;
- **routière** avec la confirmation de l’achèvement de la mise à 2 fois 2 voies de la RN164 ;
- **numérique** par le soutien au déploiement du très haut débit.

Ce pacte va bien au-delà du récent rapport du comité d’orientation des infrastructures, jugé obsolète pour la Bretagne dès sa sortie par le Président de la République.

Ce pacte d’accessibilité se veut **une réponse globale aux enjeux de l’accessibilité de la Bretagne, et en particulier du Finistère**.

L’ensemble des forces vives du Finistère, réunies par la Présidente du Conseil Départemental, Nathalie Sarrazin, ce 19 février, en présence du Président du Conseil Régional, Loïc Chesnais-Girard, ont soutenu le projet de pacte d’accessibilité et demandé qu’il soit porté haut et fort dans les négociations à venir avec le gouvernement.

Le Président de la Région a confirmé que le Pacte d’accessibilité, approuvé à l’unanimité du Conseil régional lors de sa session le 15 février, est “*le mandat de négociation de l’ensemble de la Bretagne dans les négociations conduites avec le gouvernement*”.

Le Président du Conseil régional et la Présidente du Département du Finistère ont convenu de faire un **état des lieux de la négociation à mi-parcours, en avril 2018**.

Contacts

**SERVICE PRESSE** | Tél. : 02 99 27 13 54 | [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57)

[www.bretagne.bzh/espace-presse](http://www.bretagne.bzh/espace-presse) | [@bretagne\\_presse](https://twitter.com/bretagne_presse)